

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du 13 octobre 2021 à 19 heures**

Étaient présents :

Mme Irène THIBAUT Maire

M. Sylvain BOUCHERAT adjoint

M. Denis PAJOT adjoint

M. Nicolas DESESSART

Mme Nadège PASTOUT Conseillère

M. Frédéric PORTE conseiller

M. Philippe TOURATON Conseiller

Mme Agathe BERTHONECHE Conseillère

M. JACQUET Patrick

Madame Christelle PICARD a donné son pouvoir à Madame Agathe BERTHONECHE

Madame Laure CHAILLOT est absente

M. Frédéric PORTE est nommé secrétaire de séance.

Ajout d'un dossier à l'ordre du jour : Renouvellement contrats de service SEGILOG (logiciel de gestion administrative et de comptabilité de la mairie) – vote POUR à l'unanimité

Approbation du compte-rendu du conseil de septembre

Le vote est repoussé au conseil municipal du mois de novembre.

Renouvellement contrats de service SEGILOG

Le contrat arrive à son terme au 31 octobre 2021. Il est proposé un renouvellement de 36 mois pour 98,02 €/an.

Vote POUR à l'unanimité.

Règlement et convention salle des fêtes

Un projet de convention a été proposée par Madame le maire avant le conseil. Les discussions ont permis d'amender le texte. Il faut noter que les tarifs de la location n'ont pas évolué par rapport à la précédente convention.

Vote POUR à l'unanimité.

Provision pour risques et charges

Suite à un courrier du trésorier payeur, il est demandé à la commune de Senneçay de constituer une provision de 25,20 € pour couvrir des titres non honorés (plusieurs petites sommes concernant la cantine et la garderie).

Vote POUR à l'unanimité.

Dépôt des archives de la commune à la direction des Archives départementales et du patrimoine du Cher

Des personnels de la direction des Archives Départementales et du Patrimoine du Cher ont été reçus en mairie pour préciser les archives qu'il convient de maintenir en mairie, celles qu'il convient de conserver aux Archives Départementales ou encore celles qu'il est possible d'éliminer. Le conseil municipal décide donc de déposer les archives de la commune de Senneçay antérieures à 1955 aux Archives Départementales du Cher. Les archives concernant l'état civil postérieur à 1910 sont conservées dans la commune.

Vote POUR à l'unanimité.

Informations diverses :

- Réaménagement de l'école communale de Senneçay : les travaux devraient débuter d'ici la fin du mois d'octobre.
- Commission cantine : la première commission cantine s'est réunie le 13 octobre 2021. Trois parents du RPI Senneçay-Vorly ont participé avec leurs enfants. Les enfants se sont dits satisfaits a priori des menus proposés. Les menus du mois suivant ont été validés. La prochaine commission cantine se réunira à Senneçay le 16 novembre 2021 (15 personnes attendues) pour montrer comment les repas sont préparés. Le nombre d'enfants du RPI Senneçay-Vorly fréquentant la cantine peut aller jusqu'à 45 enfants par jour (le taux de fréquentation de la cantine à Saint Just est de 35 enfants/jour).
- Service de l'EAU : le comité du SMEACL s'est réuni le 23 septembre 2021. Une augmentation de 0,03 € par mètre cube par an pendant 5 ans a été décidée à compter du 1^{er} janvier 2022 afin de créer une petite provision (de l'ordre de 20 k€) pour financer de futurs travaux. Le prix

du mètre cube est à l'heure actuelle de 1,17 € pour les habitants de Senneçay ; il est deux fois plus élevé pour les habitants des communes de Bourges Plus.

- Ordures ménagères : le prix du ramassage des ordures ménagères va être croissant dans les prochaines années en raison de l'augmentation de la taxe générale des ordures polluantes (augmentation de la part de l'État pour les déchets enfouis ou incinérés) qui passera de 30 € en 2021 à plus de 60 € dès 2024. La Communauté de Communes du Dunois cherche donc des pistes d'économie dans le cadre de son contrat de ramassage des ordures ménagères avec la société Véolia en voulant diminuer le coût du transport. La société Véolia a été interrogée et propose un gain de 30 k€ sur son contrat (réduction maximale de 5% du contrat) en diminuant le nombre de points de collecte.

Le conseil municipal mandate son représentant à la Communauté de Communes Le Dunois pour présenter des propositions d'économies : un projet alternatif applicable à tous les foyers de la commune, à savoir un ramassage bimensuel pendant les trois mois d'hiver pour diminuer le coût du ramassage tout en restant dans la baisse maximale de 5 % du contrat de ramassage (suppression de 5-6 ramassages sur les 52 prévus sur une année).

- Acquisition d'une citerne à eau pour l'arrosage des plantes et des arbres de la commune : un devis a été demandé à l'entreprise Neveu à Levet pour une cuve de 2000 litres aux normes avec châssis roulant, béquille, et éclairage. Le devis de 6 700 € TTC n'est pas acceptable en l'état ; des solutions alternatives doivent être trouvées.
- Projet de création du Lotissement Petit Village 2 : madame le maire et ses adjoints ont rencontré M. Alain Moreau de la société *Mon terrain idéal* (www.monterrainideal.com) le 1^{er} octobre 2021. M. Moreau pourrait intervenir en assistance conseil à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Lotissement Petit Village 2. De cet entretien, il ressort les principaux points suivants :
 - La zone choisie présente peu de contraintes,
 - Les relevés topographiques de la zone ont déjà été réalisés,
 - Les futurs acquéreurs recherchent des parcelles de 1 000 mètres carrés,
 - Le règlement de lotissement est à rédiger par la commune (réglementation énergétique, architecture, clôture, sous-sol, gestion des eaux fluviales, ...),
 - *Mon terrain idéal* est en relation avec plusieurs bureaux d'étude (géomètre pour bornage, études de sol, schéma/implantation voirie,...) et peut donc faire preuve de réactivité. Ces prestations seront à la charge de la commune,
 - *Mon terrain idéal* ne facture rien à la commune ; un forfait global est défini par lot (3 k€) et est facturé à l'acquéreur. *Mon terrain idéal* a donc un intérêt certain à vendre les lots le plus rapidement possible,
 - Le lotissement Petit Village 2 peut être constitué de 15 à 17 parcelles, le prix du mètre carré à Senneçay pourrait être de 30 € hors surcoût de *Mon Terrain Idéal*. L'estimation du projet pour la commune est de 500 k€ hors taxe hors subvention (département, ...),
 - Le PLUI de Bourges Plus va bientôt être validé

- Autres sujets traités lors du dernier conseil communautaire du Dunois :
 - Des échanges ont porté sur la création d'une nouvelle zone d'activités à Dun sur Auron. En effet, celle route de Bussy est désormais complète et M. Louis Cosyns veut en construire une nouvelle derrière le contrôle technique. Des conseillers ont émis des réserves sur le financement de cette nouvelle zone d'activités par la Communauté de Communes alors que la commune de Dun sur Auron pourrait porter le projet car étant la principale intéressée.
 - Des conseillers ont également fait remonter une augmentation importante de l'adhésion au CCAS de Dun sur Auron. La commune de Senneçay a adhéré au CCAS de Dun sur Auron début 2021 pour bénéficier du service de portage des repas pour les habitants de Senneçay.
- Utilisation des services du Centre Aéré de la commune St Just : il est rappelé que les familles qui le souhaitent peuvent utiliser les services du Centre Aéré de la commune de St Just dans la limite des places disponibles et sans surcoût a priori pour les enfants de Senneçay par rapport aux enfants de St Just. Les informations pratiques sont affichées sur les panneaux extérieurs à la Mairie.
- Demande de réalisation d'un *skate Park* : les enfants et les adolescents de la commune ont exprimé le souhait de voir créer un *skate Park*. Outre la problématique de sa localisation, les premières recherches conduisent à une estimation entre 50k€ et 100 k€ HT. Un certain nombre de gros chantiers ont déjà été lancés dans la commune (ré-équipement du square lotissement des Ormes, ré-aménagement de l'école de Senneçay, projet de création du Lotissement Petit Village 2), la création d'un skate-park n'est donc pas possible à court et moyen terme mais l'idée ne doit pas être oubliée pour autant.

Madame le Maire clôture la séance à 21H10. Prochain conseil le 8 novembre.